



**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
EXERCICE 2021**

Séance du Conseil Municipal du 25 février 2021

INTRODUCTION

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires a été établi conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un **Débat sur les Orientations Budgétaires** dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du Budget Primitif. Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a modifié l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux.

Le Débat d'Orientations Budgétaires marque une **étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales** : il doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les orientations budgétaires qui préfigurent les choix à venir et les priorités du Budget Primitif 2021. C'est aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte de la conjoncture économique et des projets communaux.

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires s'attache à remettre en perspective le contexte économique et législatif dans lequel s'élabore le Budget 2021 (I), présenter la situation financière de la commune en 2020 (II), avant d'esquisser les grandes orientations budgétaires pour l'année 2021 (III).

Si le Rapport présente les éléments sur les grands enjeux financiers et sur les principales dépenses et recettes, il n'a cependant pas vocation à faire une présentation exhaustive et détaillée des actions du Budget Primitif 2021.

* *
*

I. Le contexte économique général d'élaboration du Budget 2021 : une crise d'une ampleur inédite qui restreint les marges de manœuvre des collectivités

La crise sanitaire liée à la COVID-19 est inédite. Les Finances Publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement économique et des mesures de soutien d'ampleur.

Les collectivités, comme les autres acteurs économiques, subissent de plein fouet les conséquences financières de cette crise inédite par sa nature, son ampleur et sa durée. Les collectivités vont également pâtir des décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale. Plus que jamais, l'avenir financier des collectivités est marqué par l'incertitude et la vigilance.

C'est dans ce contexte très particulier que la commune de Sainte-Soulle entame une nouvelle année budgétaire, première année entière pilotée sous l'égide d'une nouvelle équipe municipale, suite aux élections municipales de 2020.

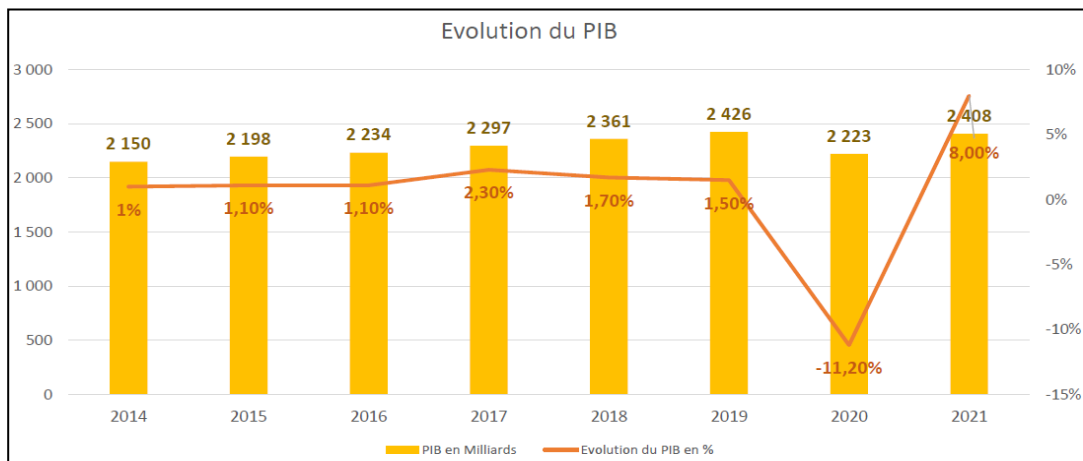
A. Un contexte économique dégradé et incertain

1. Une baisse sans précédent de l'activité économique

L'année 2020 se caractérise par une crise sanitaire majeure aux conséquences économiques inédites. La récession mondiale représenterait une chute de l'ordre de 4.4% du PIB, selon le Fonds Monétaire International. À titre de comparaison, l'activité mondiale avait augmenté de 2,7 % en 2019 et la moyenne sur la période 2013-2019 était d'environ 3,3%. Pour la zone euro, la baisse est de -7.9 %.

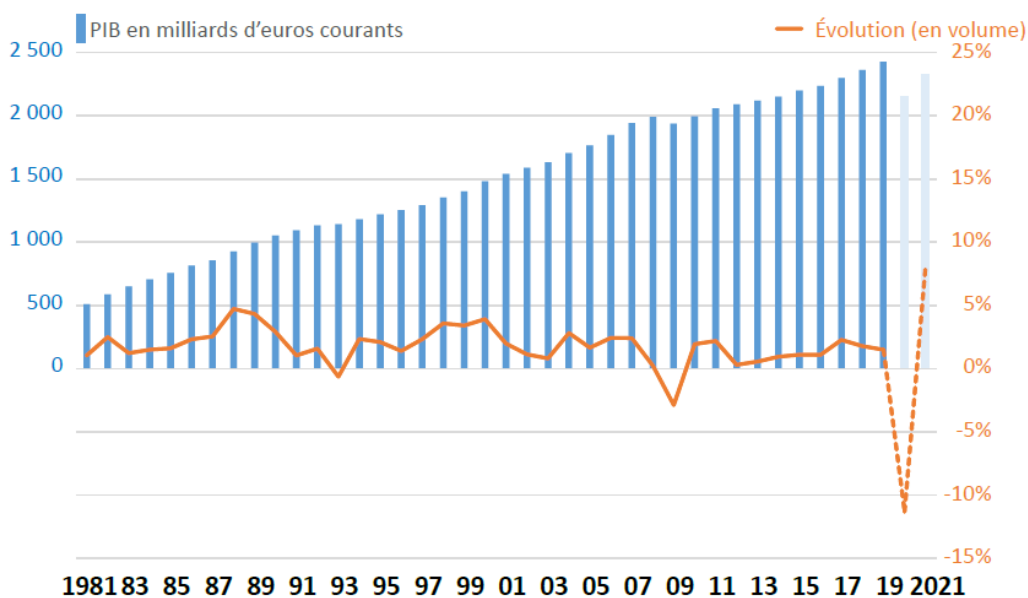
Les prévisions de croissance sont marquées par un **contexte de forte incertitude** liée aux évolutions de la situation sanitaire et des politiques (confinement, restrictions...) menées par les différents pays.

En France, le confinement du printemps 2020, les restrictions de circulation, ont engendré une baisse drastique de l'activité. **Ainsi, le PIB national a subi en 2020 une chute historique de 8.3 %.** Face à cette contraction brutale de l'économie, la baisse des recettes publiques (fiscalité) mais aussi les mesures de soutien massif à l'économie mises en place par la puissance publique ont conduit à **accentuer considérablement le déficit public français, qui s'élèvera à environ 11.3% du PIB en 2020** (contre 2.1% en 2019) – source : 4^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2020. **La dette quant à elle s'envole à près de 120 % du PIB en 2021.**



La Loi de Finances pour 2021 table sur une croissance de l'ordre de 6 %. Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, l'arrivée des variants, la fermeture des frontières, les retards pris dans la campagne de vaccination, on peut d'ores et déjà penser que cette hypothèse semble difficilement atteignable.

Évolution de la croissance française



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014)
puis prévisions du rapport n° 3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

2. Des conséquences directes sur l'économie réelle et la sphère sociale

a. L'emploi en net recul

Le confinement général du printemps a engendré au niveau national une destruction nette de près de 700 000 emplois au premier semestre 2020. Le regain d'activité à compter de l'été n'a pu que compenser partiellement cette baisse, malgré un rebond de près de 400 000 emplois créés au troisième trimestre. Pour autant, et en tenant compte des conséquences du second confinement, l'INSEE estime qu'il y aurait à fin 2020 environ 600 000 emplois de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Globalement, le taux de chômage déjà élevé avant la crise de la COVID-19 (9 %) pourrait atteindre 11 % à fin 2021.

b. Une inflation atone

Au printemps, l'arrêt brutal simultané de nombreuses économies mondiales a fait plonger les prix de certains services, produits manufacturés et de l'énergie. On constate en 2020 une baisse conjoncturelle des prix des matières premières. Cette tendance ne s'est pas totalement confirmée au second semestre mais **globalement sur l'année 2020, l'inflation en France est proche de 0** (contre +1.1 % en 2019). Cette faible inflation est un témoin d'une économie morose.

La revalorisation forfaitaire des bases des impositions ménages pour les collectivités territoriales étant fondée sur l'inflation (IPCH de novembre à novembre), la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux ménages pour 2021 sera très faible : elle s'élèvera à seulement +0.2%.

Cependant, l'INSEE estime que cette période de faible évolution des prix ne va pas se poursuivre sur 2021 et que l'inflation annuelle glissante s'établirait autour de 1% en juin 2021, renouant avec les niveaux d'avant-crise.

c. Revenus des ménages et consommation : des indicateurs globalement en berne

Le premier confinement a entraîné sur le premier semestre 2020 une nette contraction du revenu disponible brut des ménages. Pour autant, la mise en œuvre de dispositifs amortisseurs des impacts sociaux de la crise (activité partielle, arrêt maladie pour garde d'enfants...) ainsi que certaines aides aux ménages et entrepreneurs ont permis de soutenir leur revenu. Globalement, la baisse du revenu est moins forte que celle de l'activité économique. En conséquence, la consommation des ménages connaît elle aussi une baisse, estimée à -7 % en moyenne sur l'année 2020.

En résumé, les indicateurs économiques de 2020 sont tous en berne, la baisse brutale et inédite dans son intensité de l'activité économique s'est répercutée sur toutes les sphères de l'économie réelle : emploi, inflation, consommation et revenus.

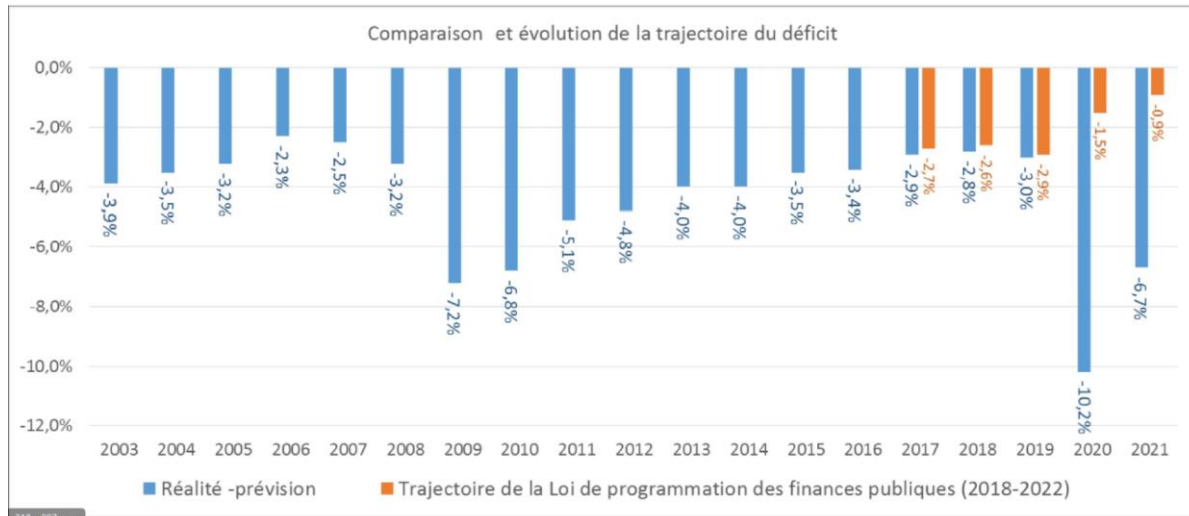
En ce début d'année 2021, les tendances sont une légère amélioration des indicateurs même si les prévisions restent fragiles et incertaines, soumises aux évolutions de la pandémie.

En conclusion, l'environnement international économique, financier et géopolitique (nombreux points de tensions dans le monde) a été éprouvé par la crise de la COVID-19 et restera très incertain au-delà de 2020.

3. Les tendances économiques pour 2021 : de fortes incertitudes

Pour 2021, le Gouvernement, table dans la Loi de Finances sur une **prévision de croissance de + 6%**, qui ne permettra pas de renouer avec un niveau d'activité comparable à celui d'avant-crise. Le **déficit public** serait ramené à **6.7 % du PIB**. La **dette publique**, pourrait s'élever en 2021 à **116.2 % du PIB**. Il est à noter que cette stratégie d'endettement bénéficie à ce jour de taux d'intérêts extrêmement bas (voire négatifs) ce qui permet, au moins à court terme, la soutenabilité de la charge financière de la dette.

Concrètement, la crise se traduit par une croissance des dépenses publiques en volume, pour abonder notamment les mesures d'urgence et de soutien à l'économie et les prestations sociales amortisseurs de crise.



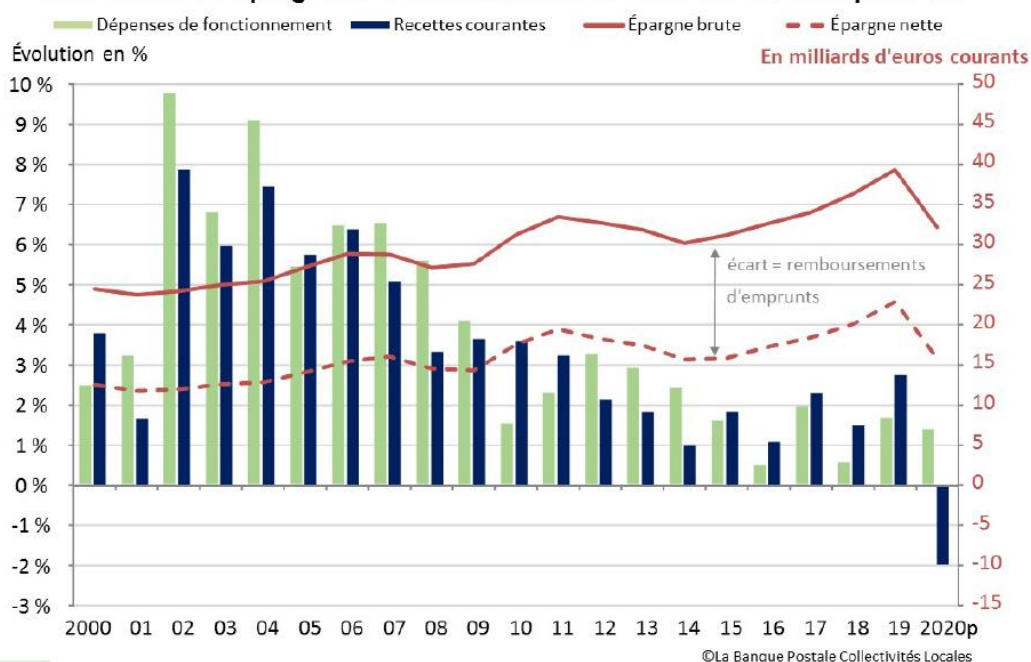
B. En 2021, des collectivités territoriales doublement contraintes dans leurs ressources et dans leur autonomie financière, mais en première ligne pour la relance économique du pays

La veille de la crise, les collectivités territoriales abordaient le mandat à venir avec une situation financière saine. Les mesures gouvernementales risquent de réduire leurs recettes et leur autonomie financière. Pourtant, dans ce contexte contraint, les collectivités territoriales restent les premiers acteurs de la relance économique et auront un rôle majeur à jouer dans la reprise du pays et le soutien à la population.

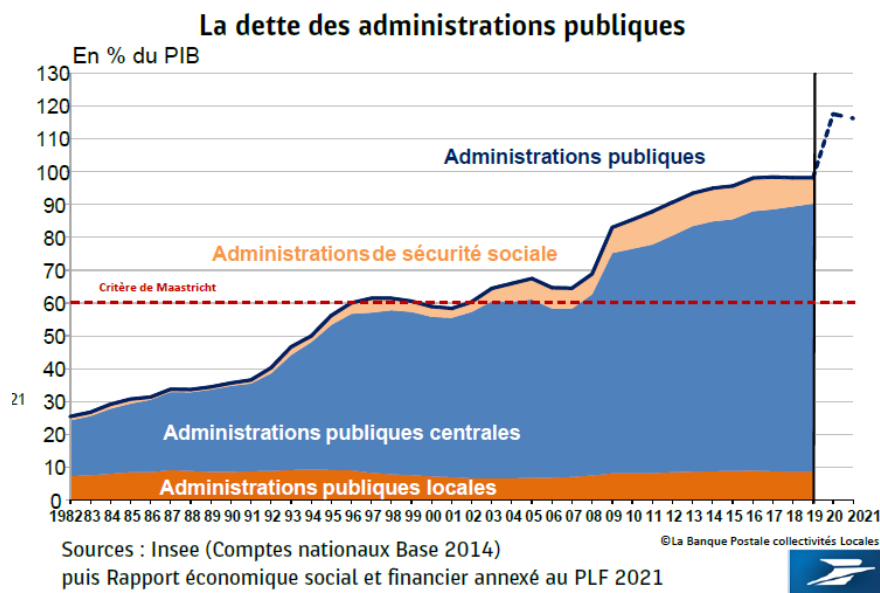
1. Avant la crise, la situation financière des collectivités était globalement saine

En 2019, dernière année du mandat électoral, les collectivités disposaient d'une situation favorable saine. L'autofinancement brut, à près de 40 Mds €, avait atteint un pic record depuis les années 2000.

L'évolution de l'épargne brute des collectivités locales et ses composantes



Par ailleurs, l'investissement des collectivités était en forte hausse pour la troisième année consécutive, porté par la fin de mandat et par des taux d'intérêt très bas qui concouraient au recours à l'emprunt tout en permettant une maîtrise de la dette (encours de dette stable). Dans le même temps, les collectivités territoriales restent de bonnes élèves en matière d'endettement puisque la part des administrations publiques locales dans le volume d'endettement public national représente un peu moins de 10 %, pour près de **70 % de l'investissement public**.



Ces éléments conjoncturels montrent que dans leur ensemble, les collectivités abordaient l'année 2020 avec une situation financière favorable. Les collectivités locales sortent de cette année 2020 globalement fragilisées, même si chaque situation doit être regardée individuellement.

2. La crise économique pèse sur les ressources des collectivités et les fragilise

L'impact de la crise de la COVID-19 sur les finances et la fiscalité locales est majeur. D'une part, les collectivités ont été confrontées en 2020 à la **chute ou à l'interruption de la dynamique des recettes** : recettes fiscales, pertes de recettes liées à l'arrêt d'activités sportives, culturelles, périscolaires. Toutes collectivités confondues, la diminution des recettes de fonctionnement pourrait atteindre 2% en 2020 (dont -10.4% pour les seules recettes de services), selon la Banque Postale (*note de conjoncture sur les finances locales, septembre 2020*).

D'autre part, les mesures volontaristes de soutien à la population (mesures sanitaires et sociales) et à l'économie mises en place par les collectivités ont engendré une hausse des dépenses de fonctionnement estimée à +1.4 %. Rappelons que les collectivités ne bénéficient pas des mesures d'activité partielle (chômage partiel) mises en place par le gouvernement et ont logiquement dû maintenir leur masse salariale.

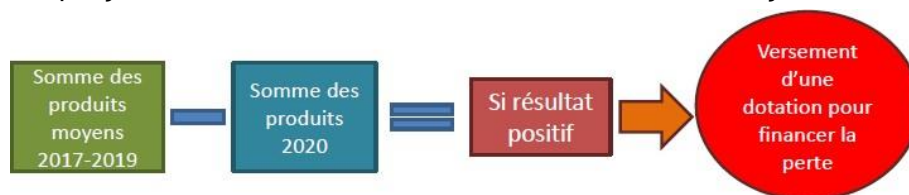
3. La relance de l'économie : le Plan de Relance à 100 milliards d'euros et le rôle central des collectivités territoriales

a. La Loi de Finances Rectificative n° 3

La troisième Loi de Finances Rectificative pour 2020 a été adoptée par le Parlement le 23 juillet 2020.

Elle prévoit une **enveloppe de 4,5 Mds € en faveur des collectivités** à travers diverses mesures dont :

- **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** : cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé sur la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019 calculé de la façon suivante



- **Augmentation de l'enveloppe de la DSIL** : le montant de l'enveloppe de 500 M€ prévu dans la Loi de Finances pour 2020, est porté à **1 Mds €** afin de soutenir l'investissement des collectivités en priorisant la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.
- **Avance sur les DMTO** : les départements se sont vu accorder une avance sur les DMTO basée sur la perte de recettes 2020 par rapport à la moyenne perçue sur les exercices 2017 à 2019.

b. Le Plan de Relance

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance « France Relance » s'élève à **100 milliards** d'euros sur deux ans. Les mesures détaillées s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- **l'écologie** avec des mesures visant à favoriser la « croissance verte » (30 milliards) ;
- **la compétitivité des entreprises** (34.6 milliards dont 20 milliards au titre de la baisse des impôts de production sur 2 ans 2021 et 2022) ;
- **la cohésion sociale et territoriale** et le soutien à l'emploi (35.4 milliards d'euros).

Les collectivités territoriales ont donc un rôle majeur à jouer dans la relance de l'économie. Les investissements fléchés sur les axes du plan de relance pourront bénéficier de subventions, par exemple la rénovation thermique des bâtiments publics (300 M€), le développement des transports en commun en province (200 M€), la mobilité, le numérique et le Très Haut Débit, la revalorisation des friches....

On notera également **l'enveloppe de DSIL exceptionnelle de 1 Mds € supplémentaires** pour 2021.

C. Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 concernant les collectivités locales

Dans ce contexte, la Loi de Finances pour 2021 apporte son lot de mesures qui contribuent à diminuer encore les marges de manœuvre des collectivités territoriales et leur autonomie fiscale pour l'avenir.

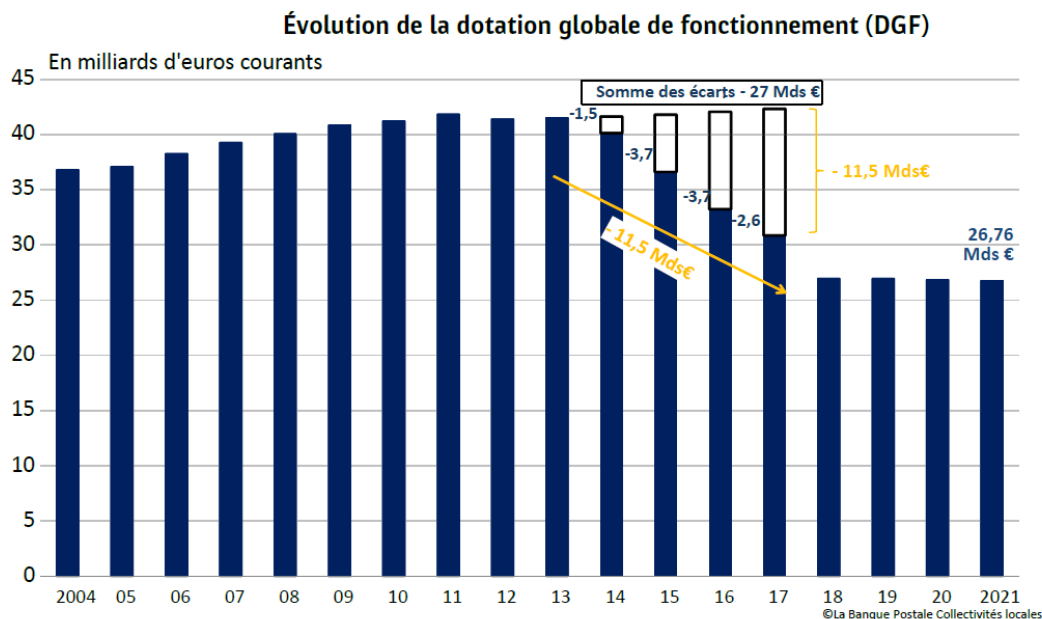
1. La poursuite de la stabilisation des dotations

D'une manière générale, les concours financiers de l'État en 2021 restent stables avec un montant de 54 Mds € en très légère hausse par rapport à 2020 (49,5 Mds €). Les principales évolutions sont les suivantes :

a. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

À périmètre constant, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en légère baisse avec 26,8 Mds€ en 2021, dont 18.5 Mds pour le bloc communal, après plusieurs années de baisse importante.

La stabilisation du montant des dotations depuis 2018 intervient « en trompe l'œil » et ne doit pas masquer la réalité d'une **chute drastique et sans précédent des dotations entre 2014 et 2017** qui a consolidé une baisse totale de plus de **11 Mds €**. **Ainsi, les collectivités ont en réalité perdu 1/3 de leurs dotations annuelles.**



▪ **Les dotations de péréquation**

À noter qu’au sein de l’enveloppe 2021, certaines dotations sont en progression, notamment les dotations de péréquation : Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale (hausse de 90 M€ pour chacune).

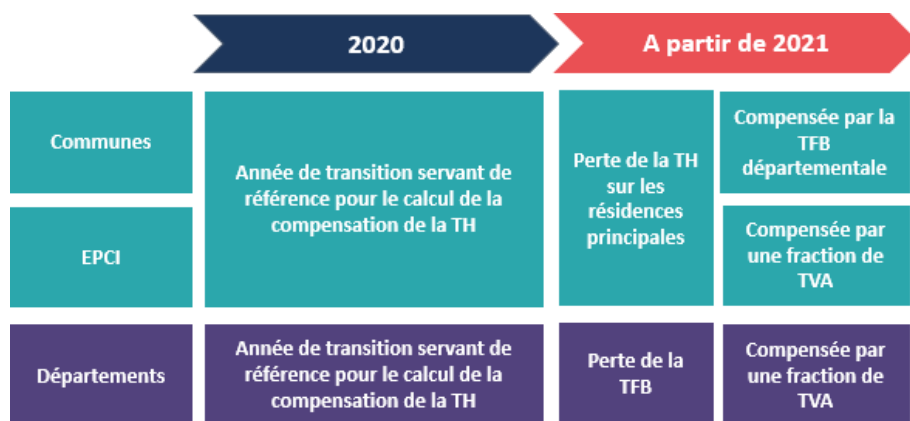
Pour 2021, la Dotation Nationale de Péréquation reste stable.

2. La réforme de la Taxe d’Habitation

Depuis 2020, 80 % des Français ne paient plus de Taxe d’Habitation (TH) et ils seront 100 % en 2023 ; la TH demeure cependant sur les résidences secondaires.

À partir de 2021 :

- les communes récupèrent la fraction de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) du Département et conservent donc une ressource avec un pouvoir de taux.
- les EPCI récupèrent une fraction de TVA nationale.



À partir de 2021, l’État se substitue ainsi aux collectivités pour la perception des produits des contribuables restant redevables de la TH (20 % de foyers « les plus aisés »), sur la base des taux et politiques d’abattements et exonérations de 2019.

En lieu et place de la TH sur les résidences principales, les communes récupéreront ainsi le taux de taxe sur le foncier bâti du département.

3. La réforme des impôts de production

Mesure phare du Plan « France Relance », la diminution des impôts économiques, dits « de production » est actée dans la Loi de Finances pour 2021.

En France les **impôts économiques dits de « production »** représentent 3,2% du PIB, contre seulement 1,6 % en moyenne dans l'Union européenne. Ces impôts viennent peser sur la compétitivité des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes, mais également sur l'attractivité du territoire national en impactant défavorablement les choix d'implantation des grandes entreprises industrielles.

Afin de relancer la compétitivité des entreprises, le Gouvernement a ainsi décidé de diminuer certains « impôts de production », auxquels il est reproché de taxer les facteurs de production des entreprises (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, foncier bâti...).

La Loi de Finances entérine dès 2021 un dispositif qui allègera la fiscalité des entreprises à hauteur de 10 milliards d'euros par an, autour de 2 principales mesures :

- **la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** est réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt avec la suppression de la part régionale de CVAE.
- **la valeur locative des établissements industriels évaluée selon la méthode « comptable »** est réduite de moitié en 2021 et en 2022.

4. L'automatisation du FCTVA

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur recettes de l'État destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent.

S'agissant de l'instruction du FCTVA, le PLFI 2021 prévoit sa dématérialisation progressive à partir de 2021. Dès le 1^{er} janvier 2021, l'automatisation sera mise en place pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense.

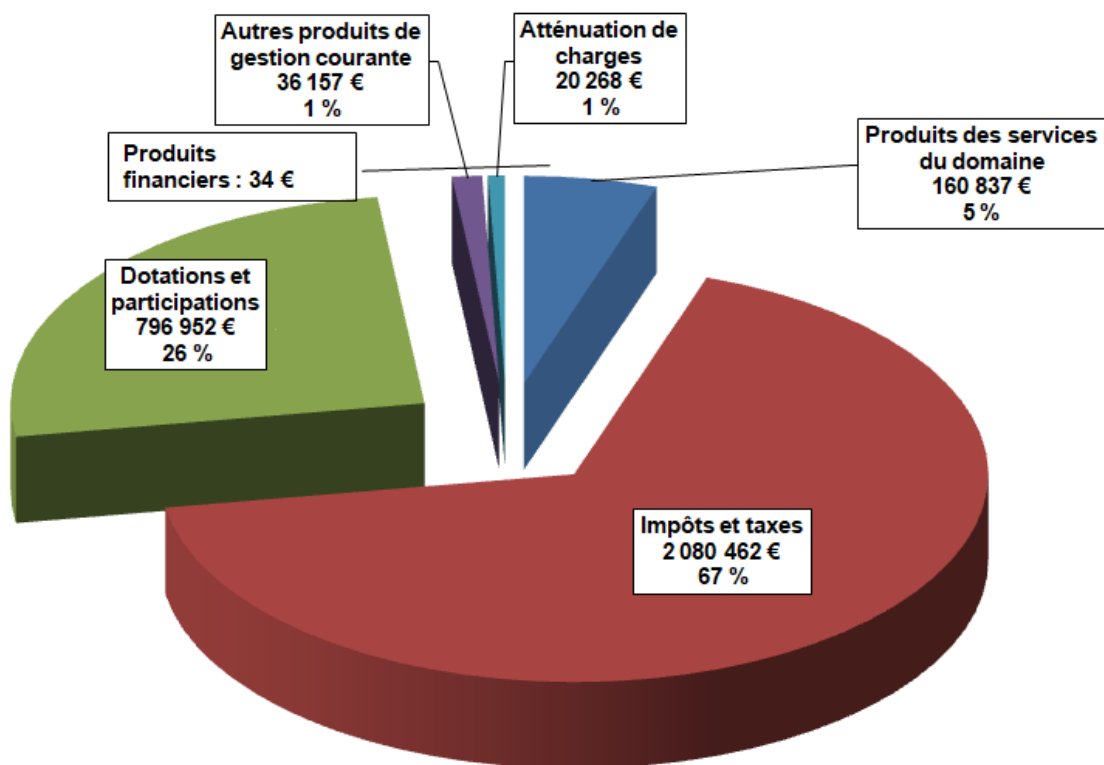
* *

II. La situation budgétaire et financière de Sainte-Soulle : une situation saine pour aborder 2021

Sainte-Soulle a pu faire face à la situation créée par la crise de la COVID-19 grâce à des fondamentaux solides hérités d'une gestion saine et maîtrisée. Ainsi, en dépit du contexte économique, et malgré les dépenses nouvelles induites par la crise de la COVID-19 (masques, gants, gels hydroalcooliques...), malgré les baisses de recettes notamment du restaurant scolaire, la collectivité termine l'année 2020 avec des indicateurs financiers au vert pour aborder 2021.

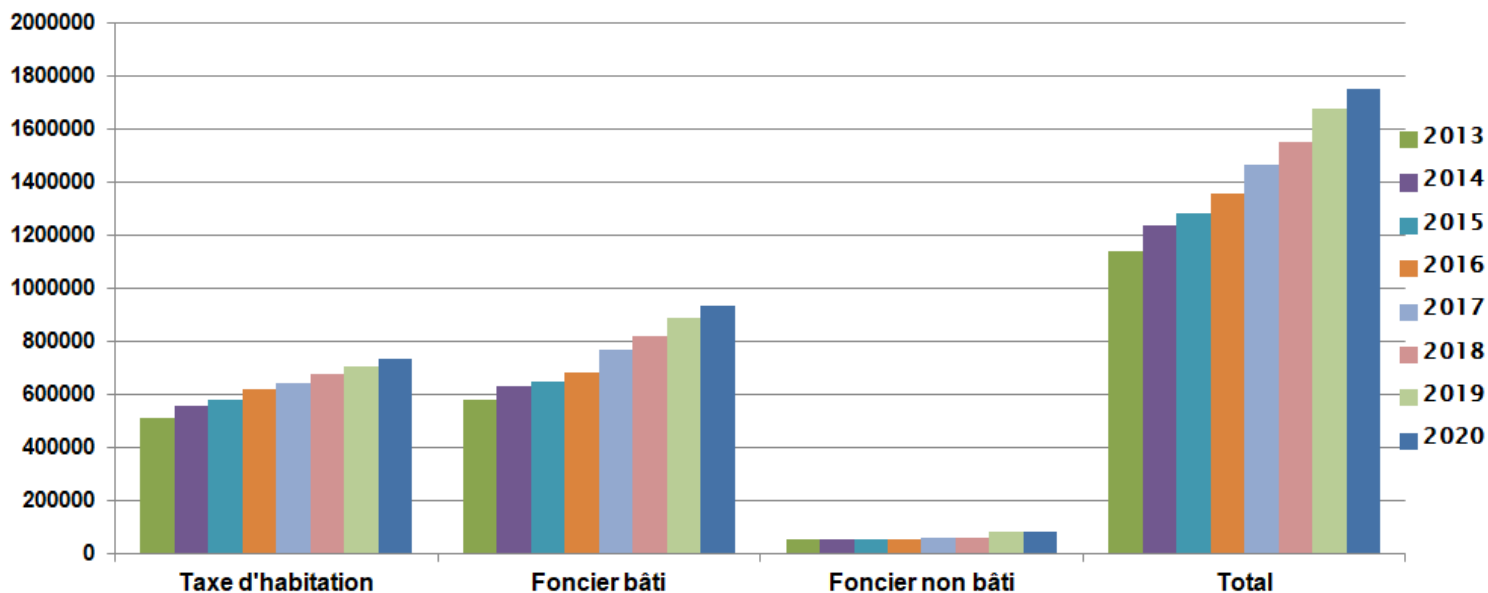
A. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ La répartition des recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels, excédent de fonction reporté et opérations d'ordre)



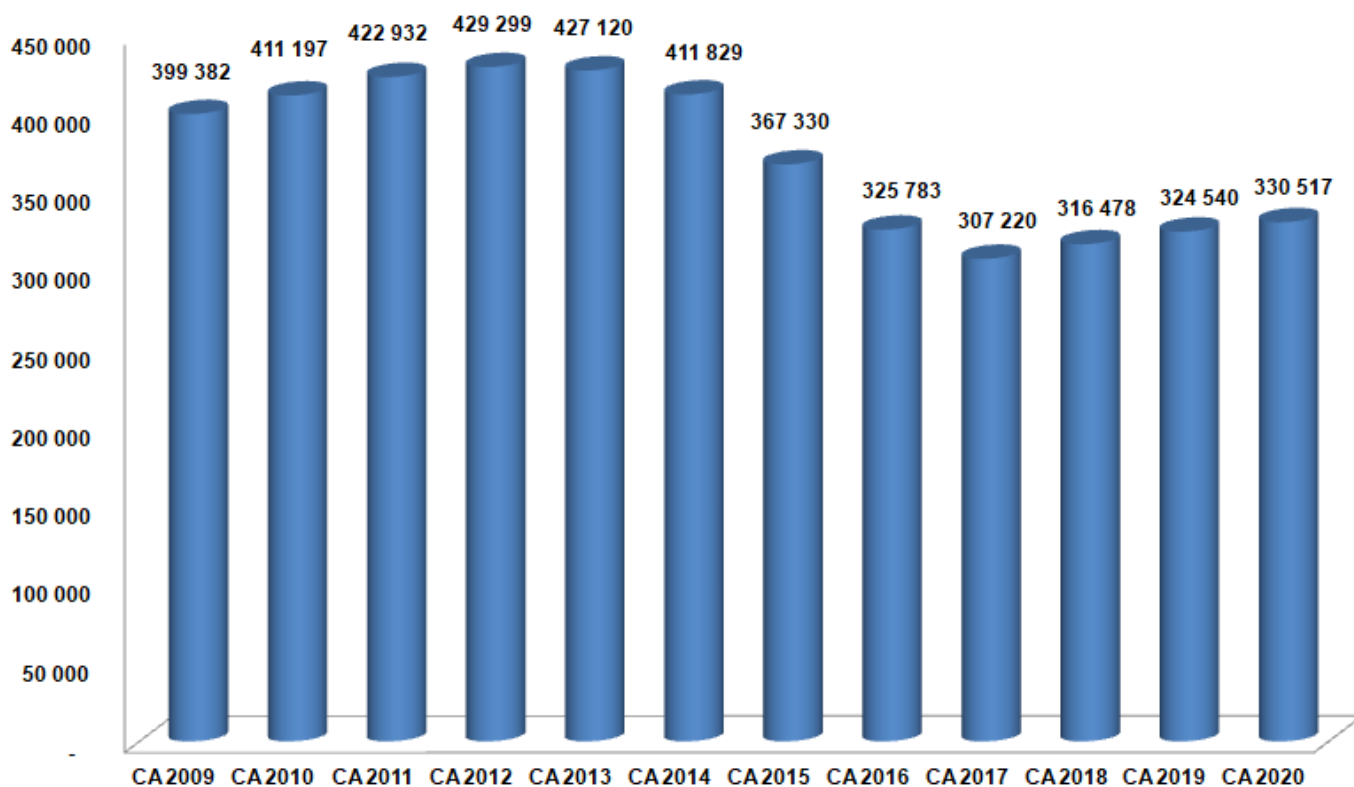
1. Les impôts et taxes

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2013	4 214 551 €	2 702 293 €	119 278 €
2014	4 596 265 €	2 934 682 €	113 391 €
2015	4 815 712 €	3 025 176 €	116 918 €
2016	5 137 249 €	3 170 976 €	123 976 €
2017	5 170 086 €	3 331 217 €	121 568 €
2018	5 312 454 €	3 429 715 €	122 799 €
2019	5 533 822 €	3 740 799 €	169 152 €
2020	5 763 756 €	3 911 503 €	171 670 €

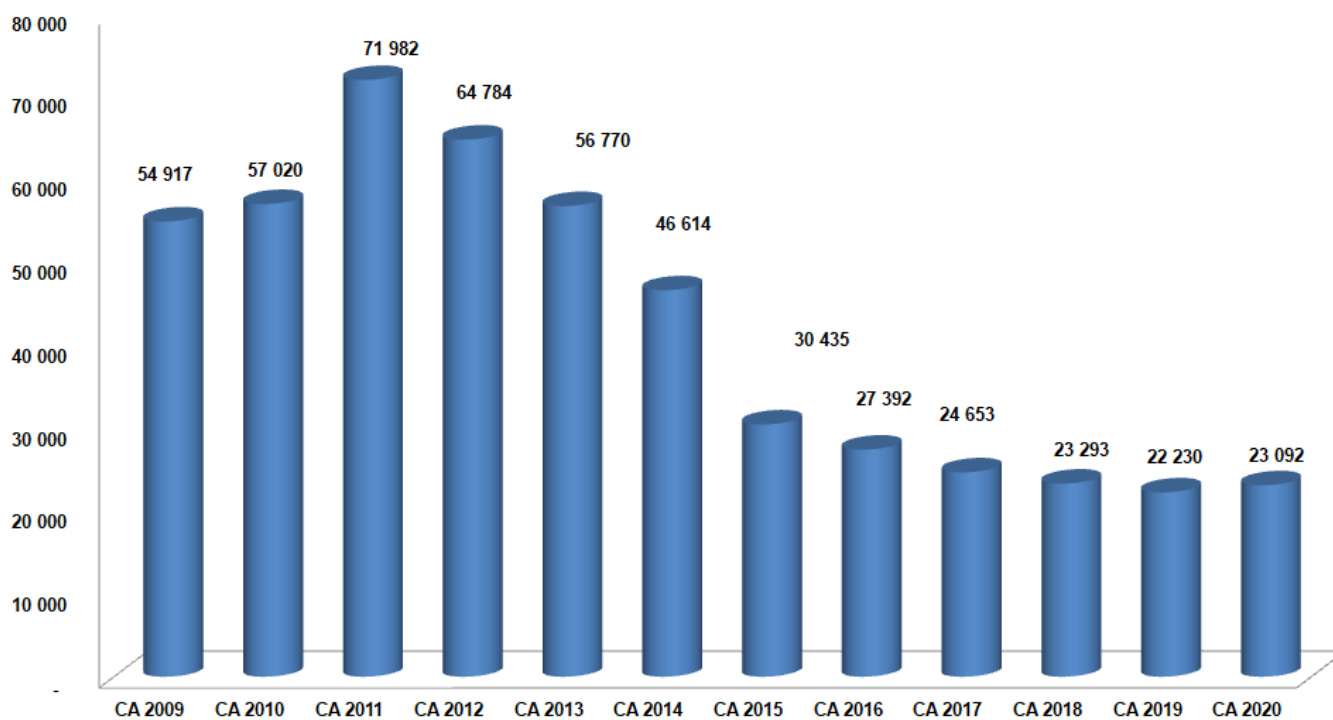


2. Les dotations, subventions et participations

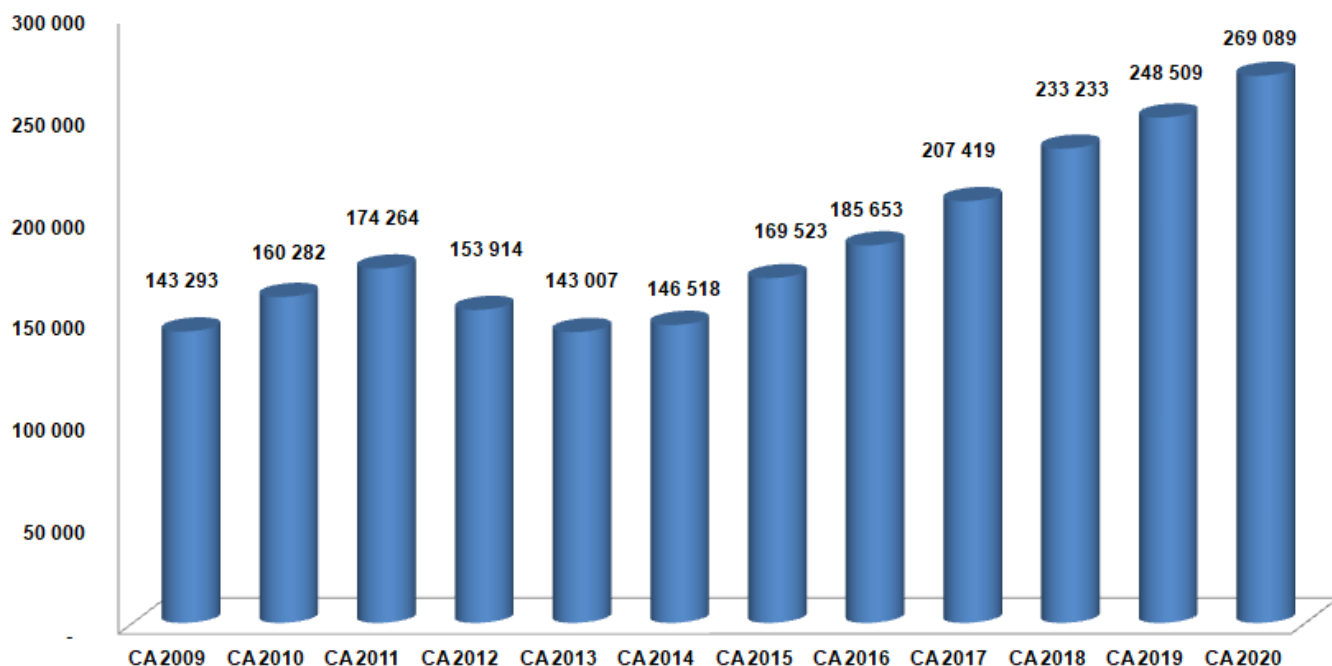
❖ L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



❖ L'évolution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)



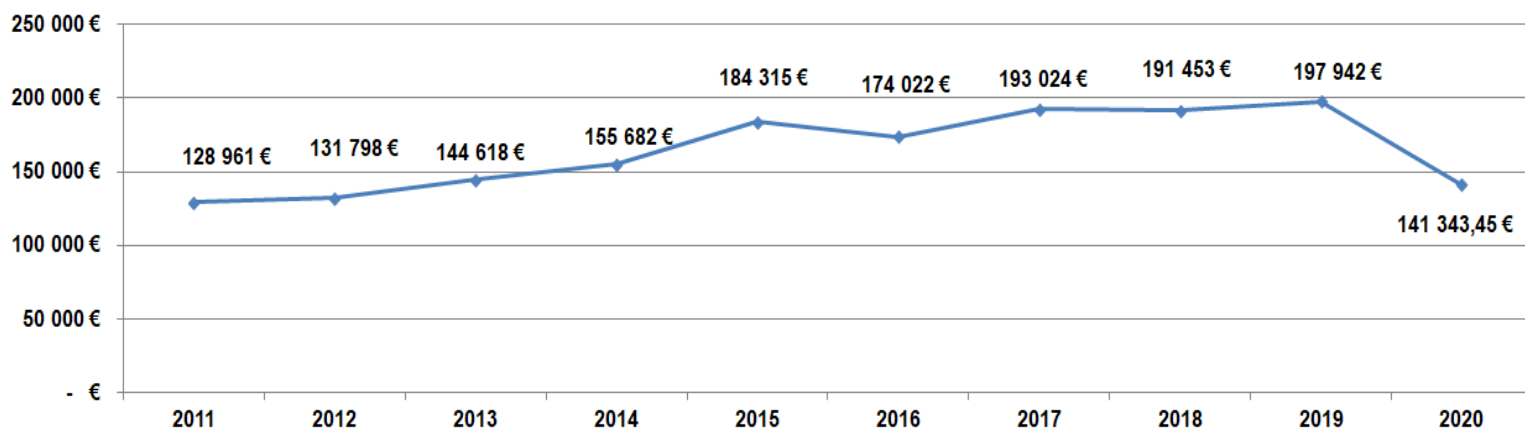
❖ **L'évolution de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**



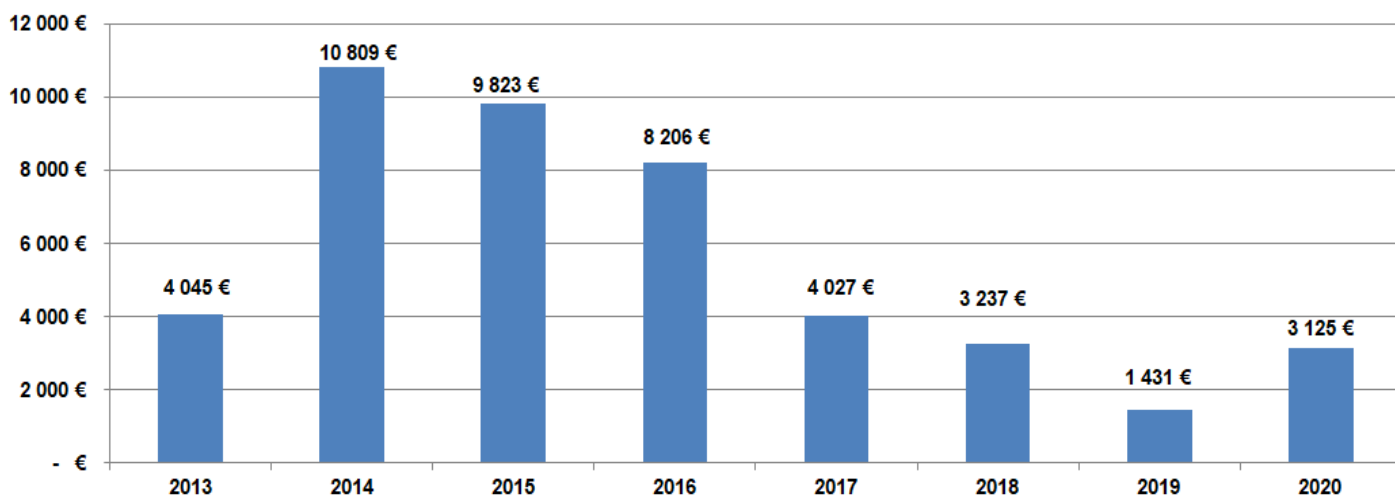
3. Les produits des services

Les **produits des services** regroupent les recettes proprement dites des services communaux (restaurant scolaire, Local Jeunes, concessions cimetière...):

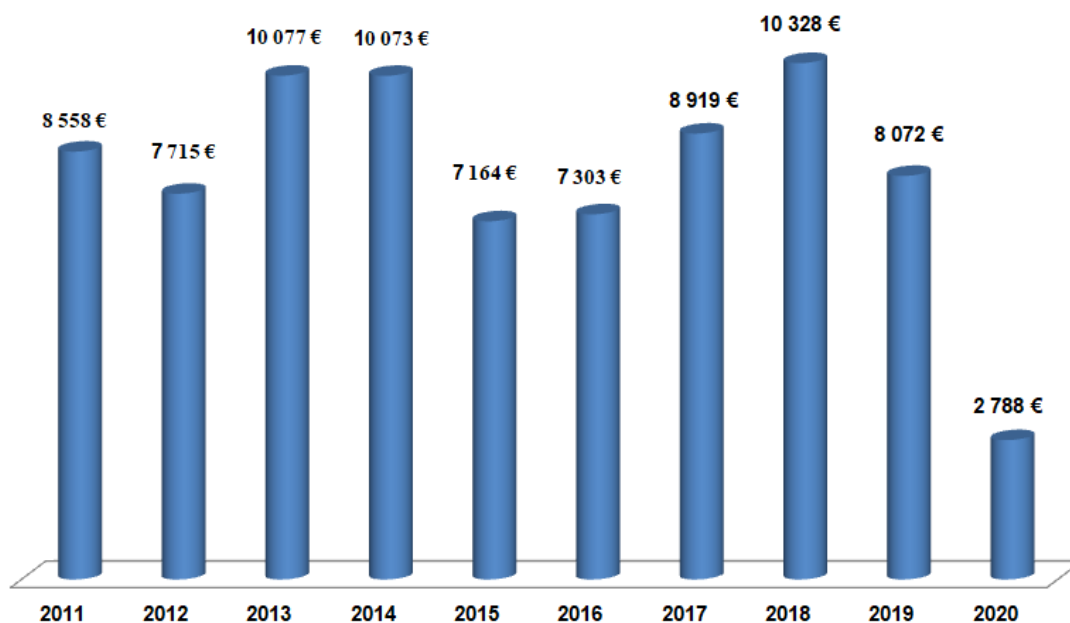
a. L'évolution des recettes de restauration scolaire



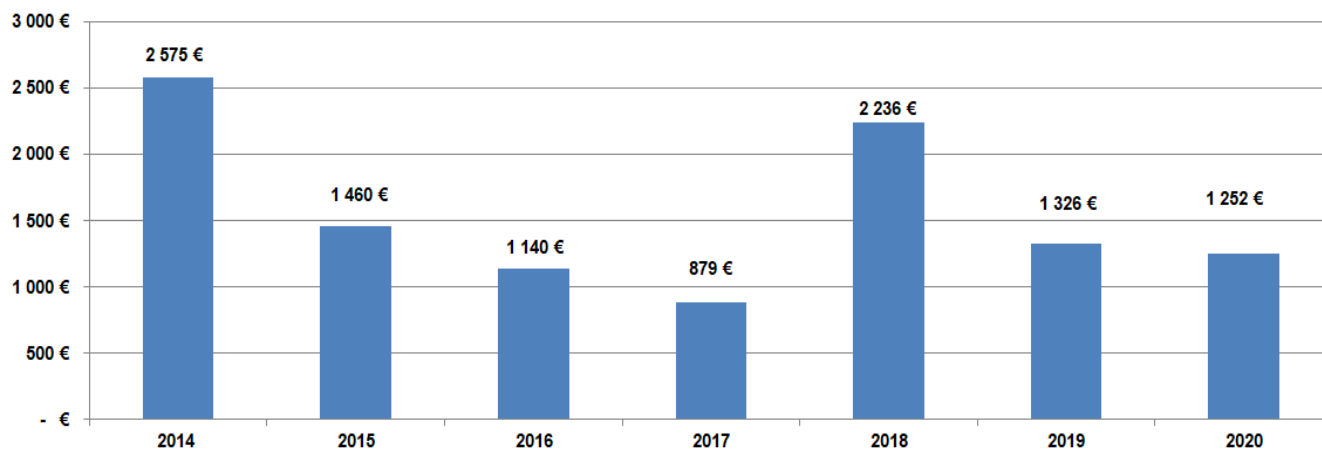
b. L'évolution des recettes de la régie Local Jeunes



c. L'évolution des recettes liées aux locations de salles communales

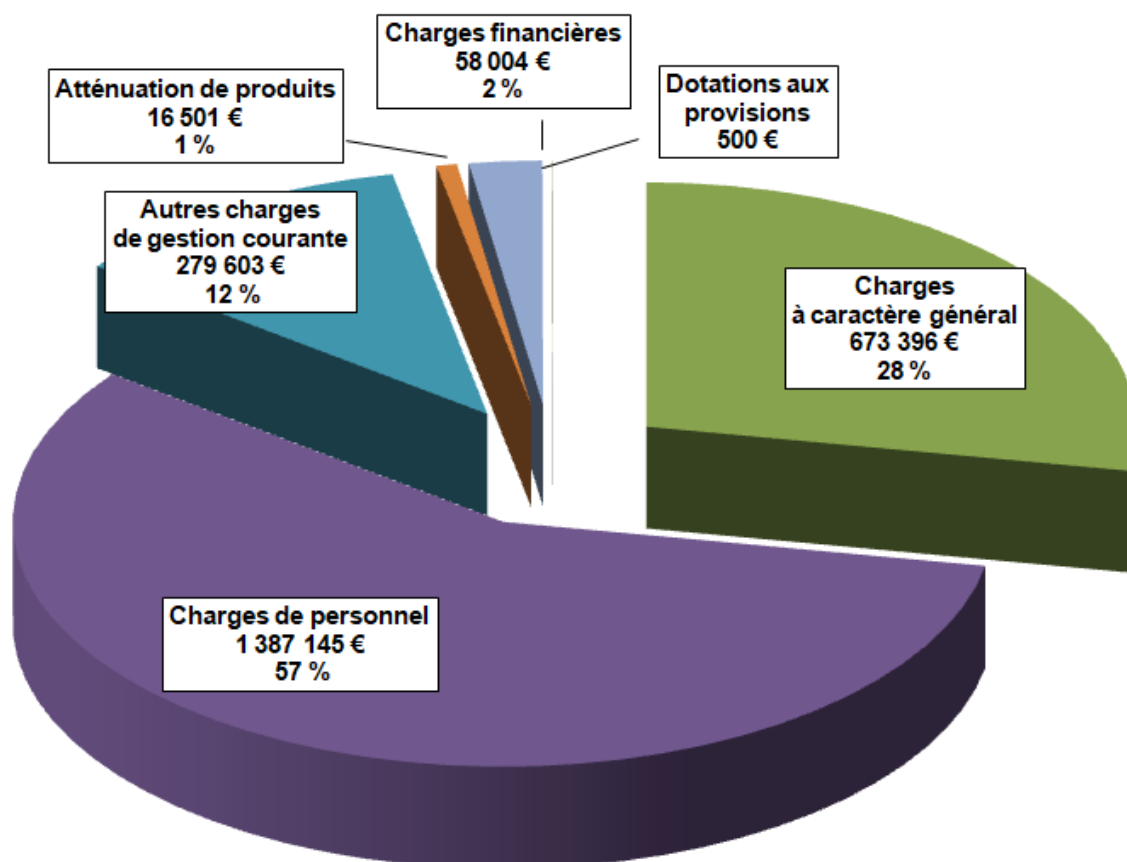


4. L'évolution des droits des place - Marché couvert place de l'Aunis

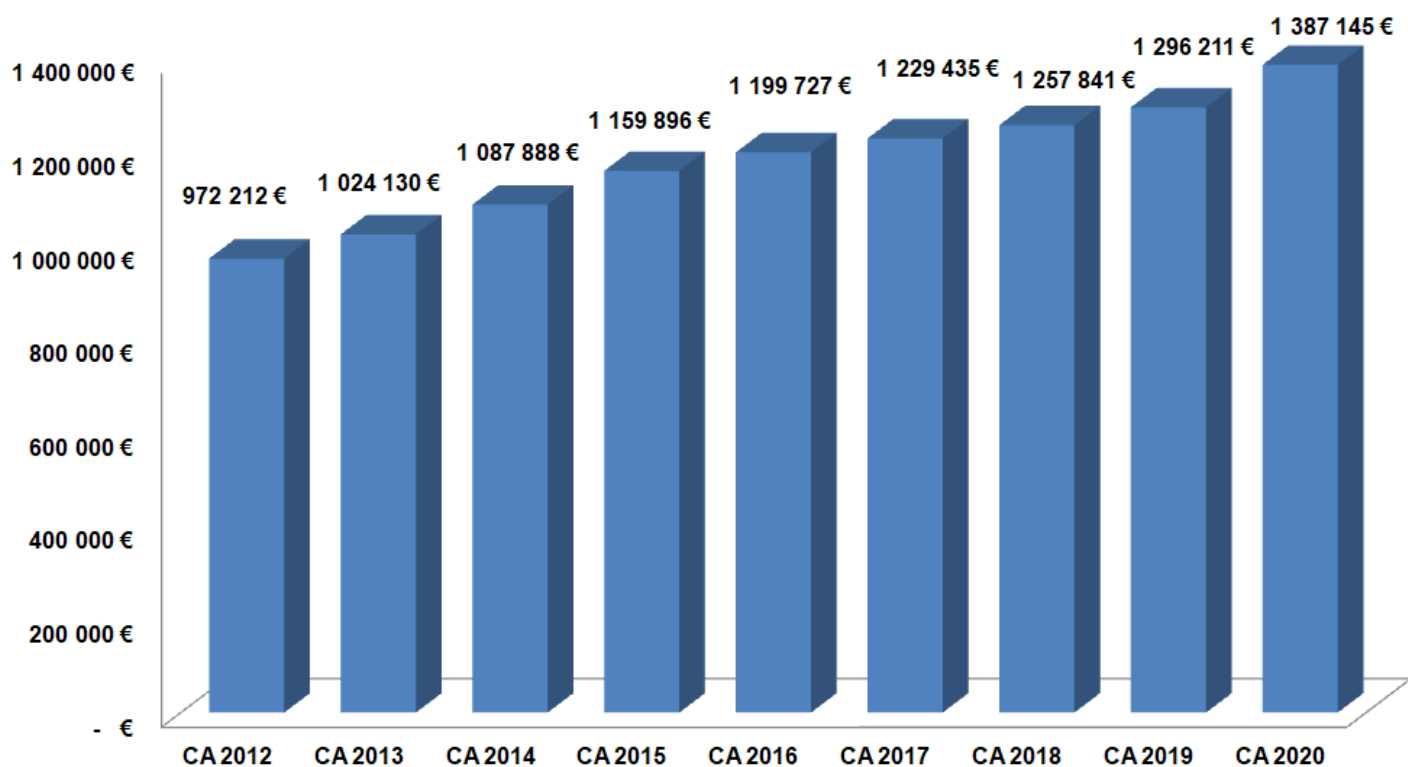


B. Les dépenses réelles de fonctionnement

- ❖ La répartition des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et opérations d'ordre de transfert entre sections)



1. L'évolution des dépenses de personnel



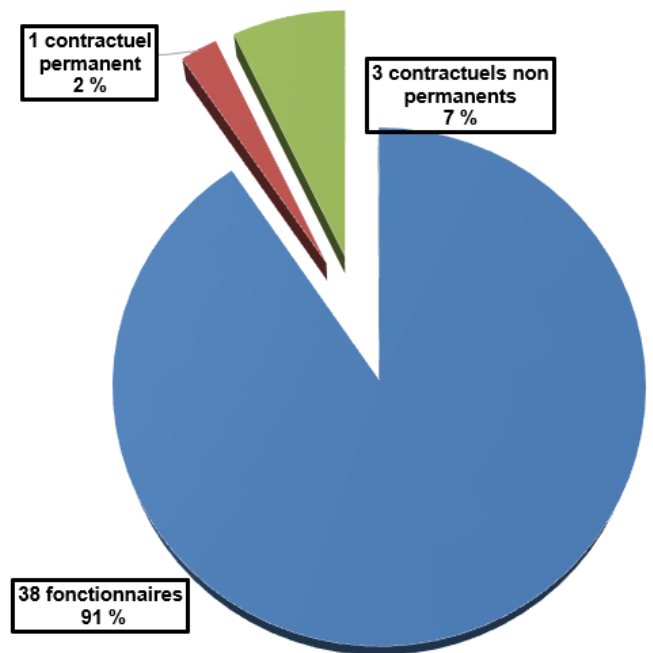
	2017		2018		Au 31 déc. 2019		Au 31 déc. 2020	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
Titulaires	33	30.47	34	31.05	36	32.28	38	33.90

* Équivalent Temps Plein

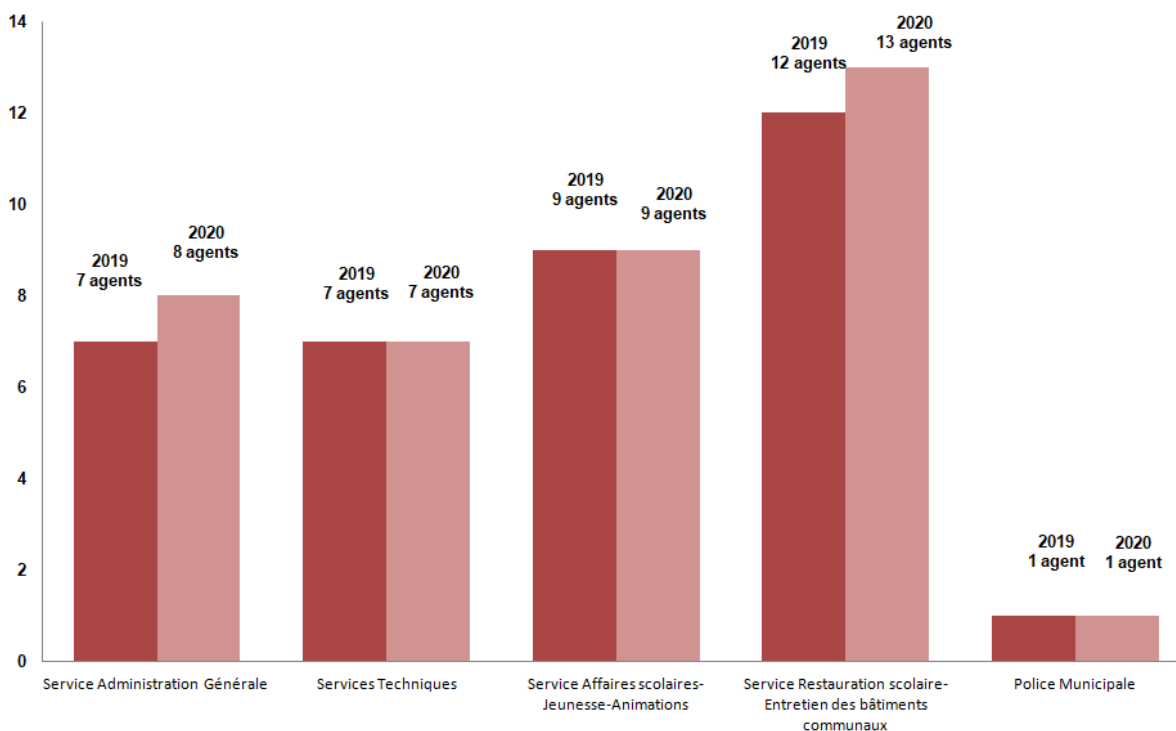
Au 31 décembre 2020, on compte **4 agents contractuels** :

Services concernés	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
TOTAL	5	4	4

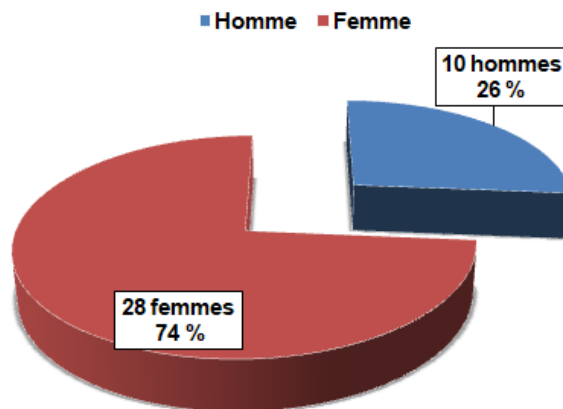
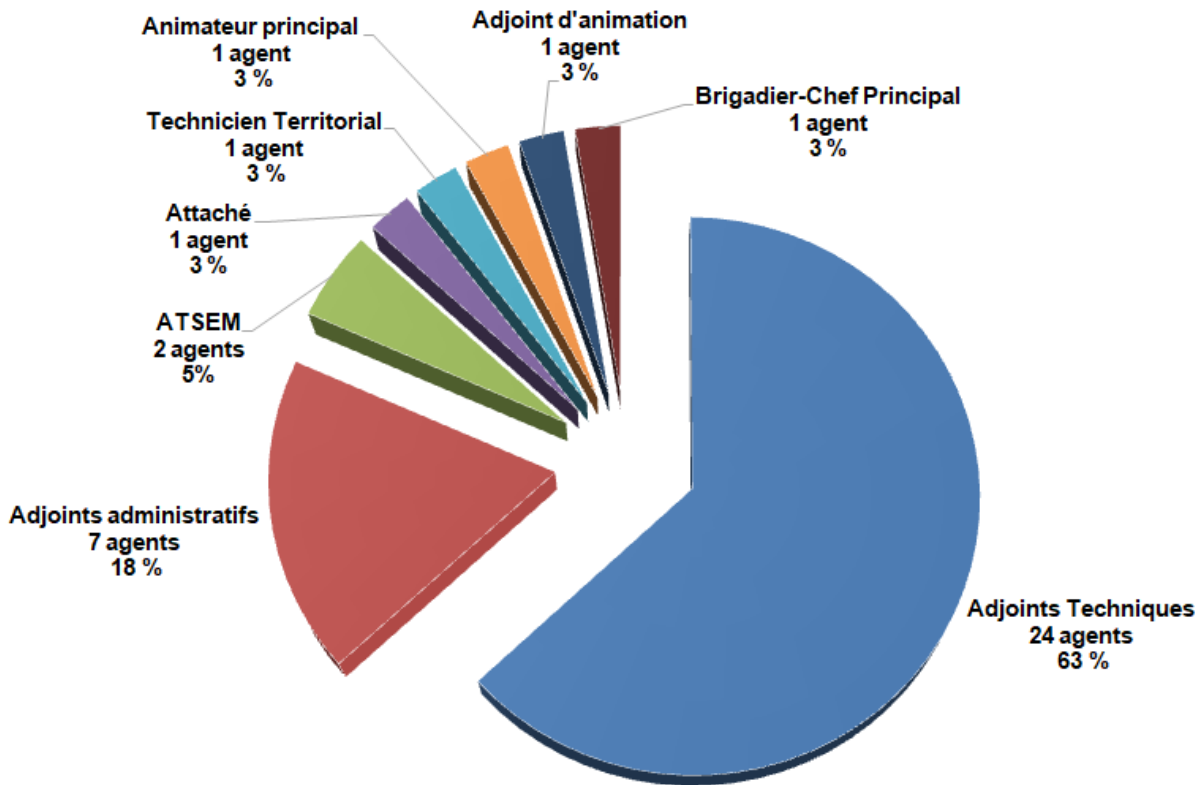
❖ Les effectifs



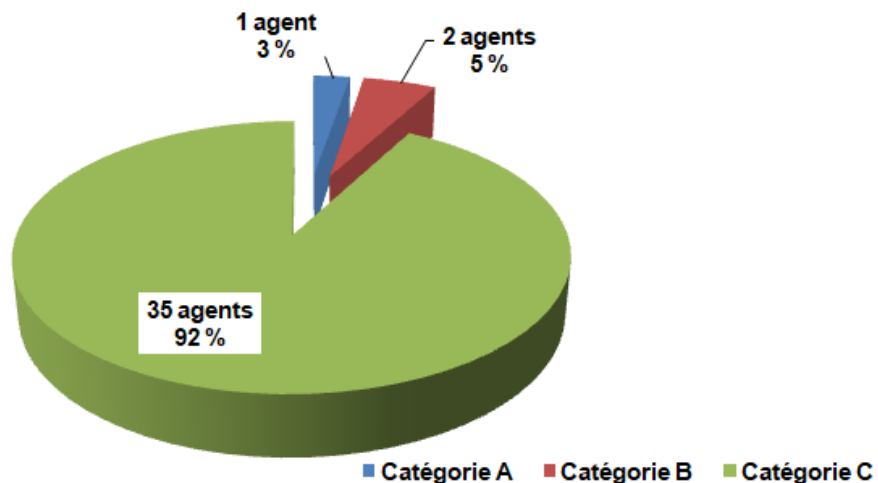
❖ La répartition des effectifs par service 2019-2020



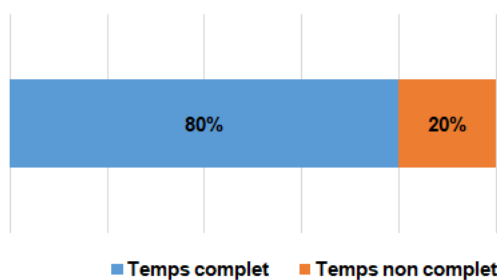
❖ **Les principaux cadres d'emplois**



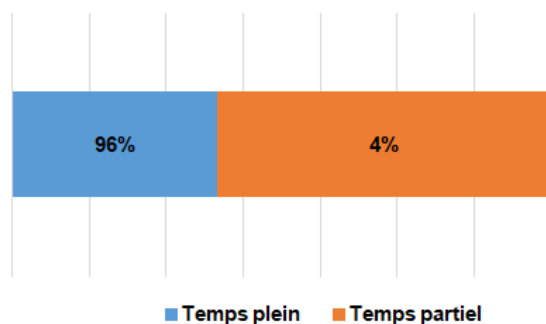
❖ **La répartition des agents titulaires par catégorie hiérarchique**



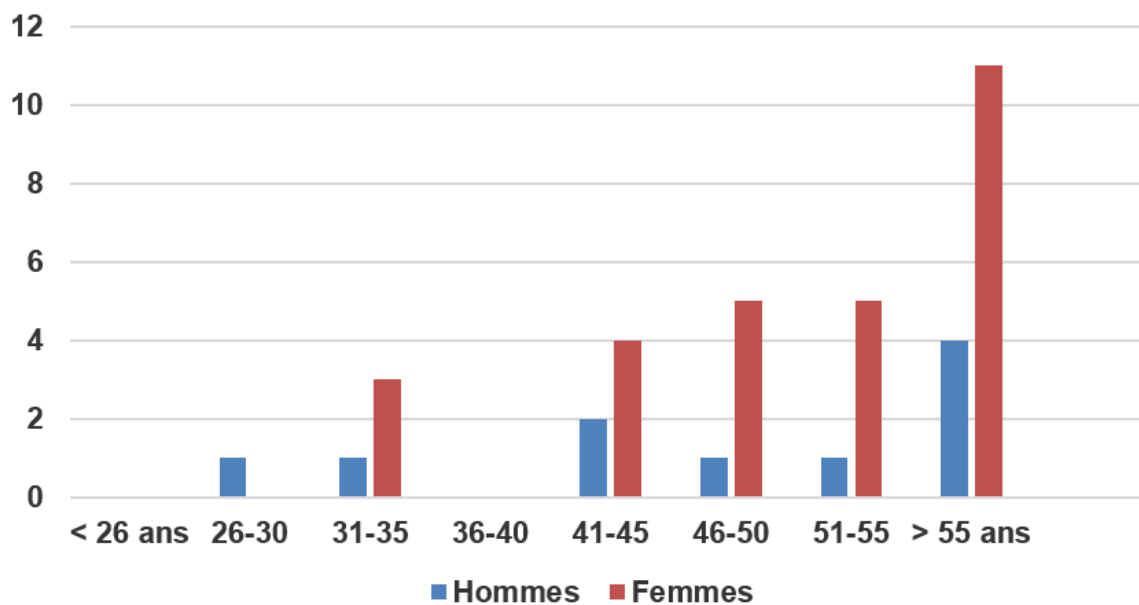
❖ **La répartition des agents à temps complet ou non complet**



❖ **La répartition des agents à temps plein ou à temps partiel**

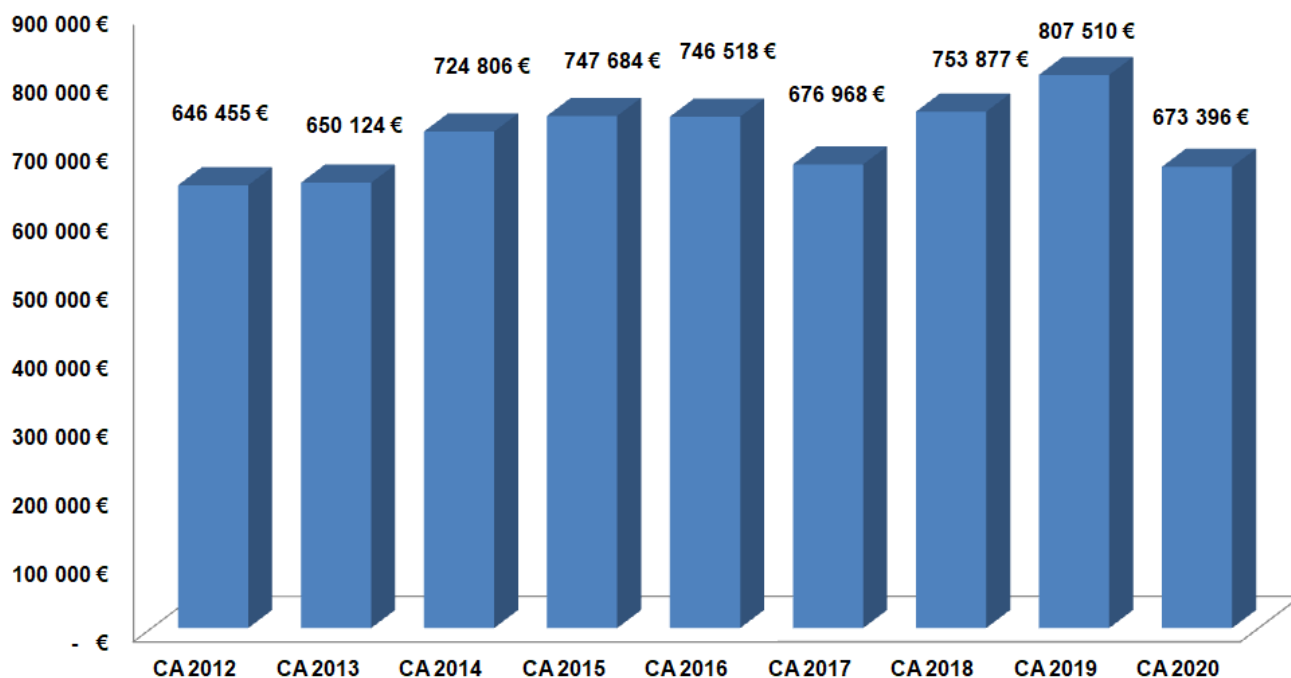


❖ **Pyramide des âges du personnel communal par sexe (agents titulaires/stagiaires) au 31 décembre 2020**



2. L'évolution des charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en diminution en raison du contexte particulier lié à la COVID-19 : certaines dépenses ont été reportées, certaines activités n'ont pu se tenir, certains projets ont dû être décalés.

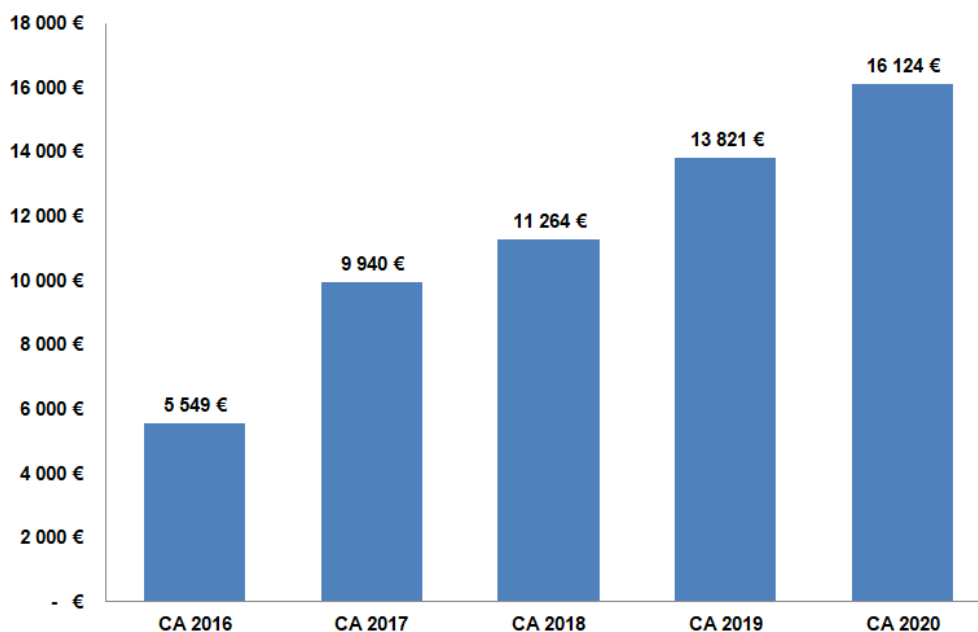


3. Le maintien des subventions versées aux associations

Les autres charges de gestion courante sont principalement composées des subventions et participations versées aux associations (associations sportives, culturelles, Centre Communal d'Action Sociale, Maison de la Petite Enfance, Centre Social Villages d'Aunis, SIVU du Collège de Dompierre sur Mer).

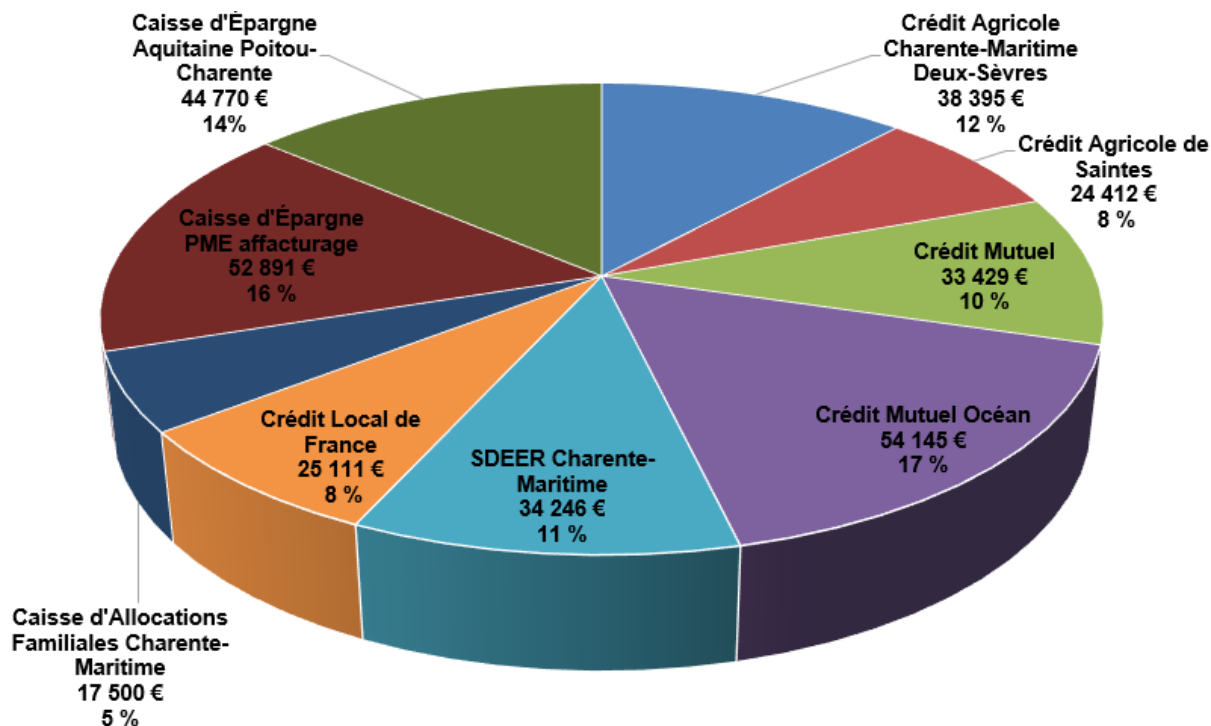
4. Les atténuations de produits

L'évolution du FPIC



C. L'état de la dette communale

1. Présentation de la dette communale au 1^{er} janvier 2021



L'annuité de la dette du budget principal de Sainte-Soulle (hors budgets annexes) s'élève à **324 898.59 € au 1^{er} janvier 2021**.

Elle est composée de différents emprunts : SDEER, CAF sans intérêts, et d'emprunts bancaires à taux fixe. **La commune ne dispose d'aucun emprunt toxique.**

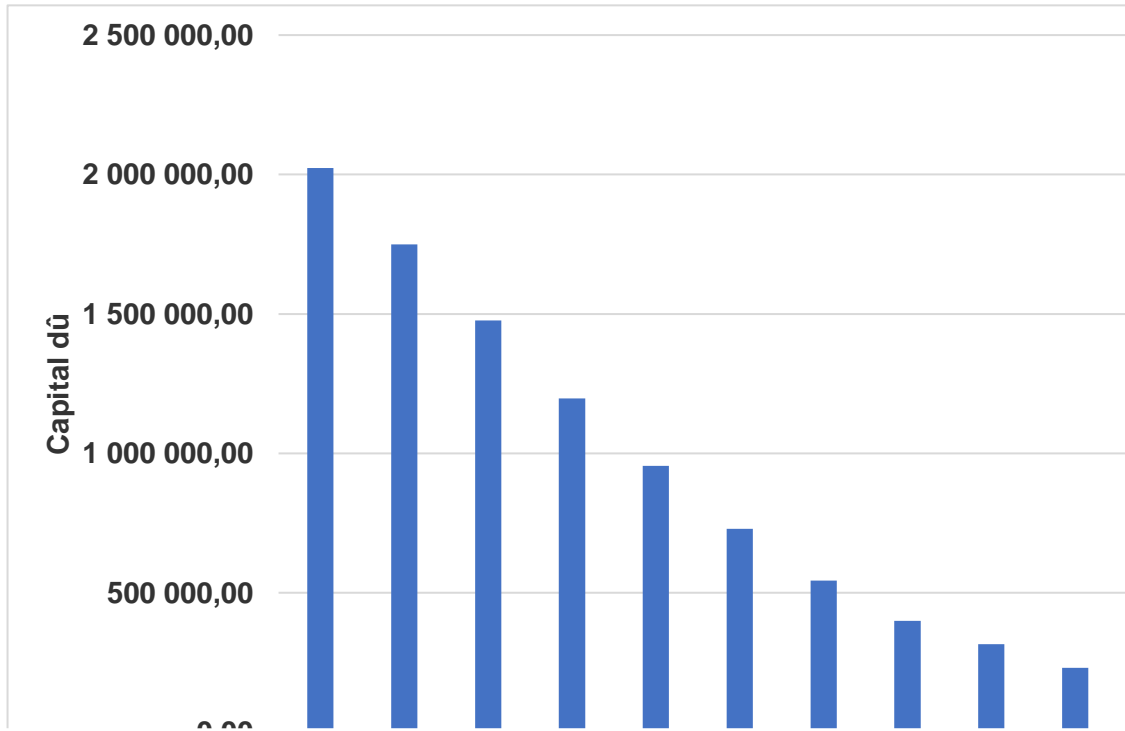
Structure de la dette « Capital Restant dû » au 1^{er} janvier 2021

Le capital restant dû s'élève à **2 023 327.22 €** au 1^{er} janvier 2021.

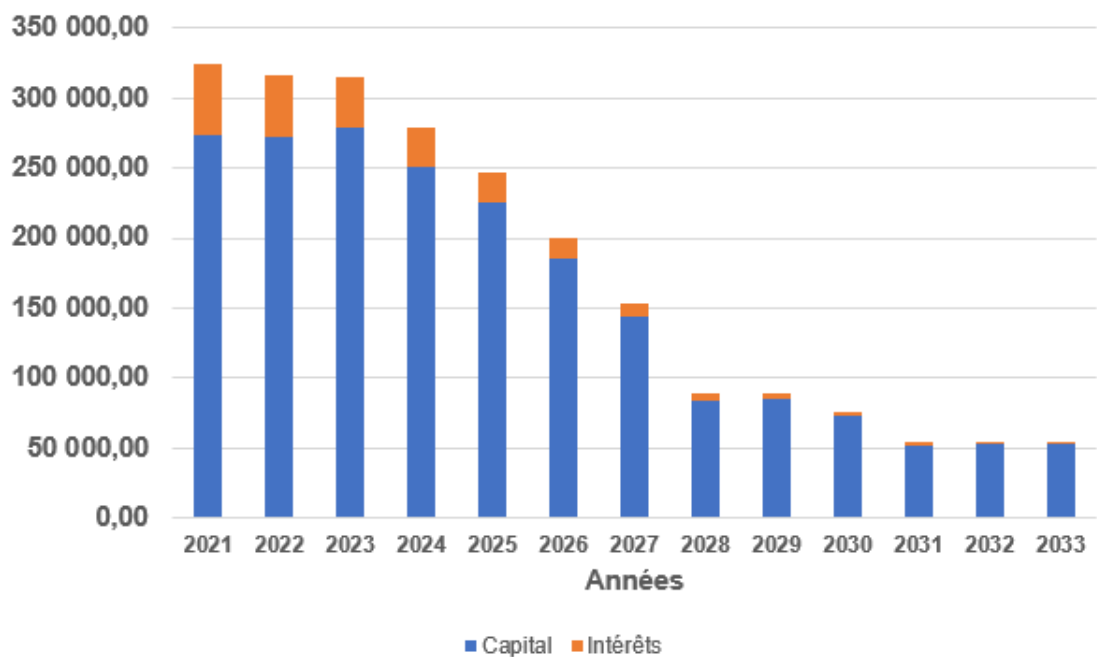
En 2021, l'encours de dette de Sainte-Soulle est de **421.70 €/habitant**, alors que la moyenne nationale des communes de plus de 3 500 à 5 000 habitants est de **773 €/habitant**.

2. Évolution de l'encours de la dette (hors budgets annexes)

Évolution de l'encours de la dette – Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021



3. Évolution des remboursements au 1^{er} janvier 2021



D. La section d'investissement

1. Le financement des investissements réalisés en 2020

Les recettes d'investissement 2020 sont constituées principalement par :

- l'excédent d'investissement reporté : 224 163.25 €
- la Taxe d'Aménagement : 181 430 €
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : 144 315 €
- la dotation aux amortissements : 89 116 €

Les opérations d'ordre

- les écritures d'ordre pour les opérations SDEER (130 238 €)

Les subventions d'investissement perçues en 2020 par organisme financeur

- ❖ Opération Maison Soline
 - La Communauté d'Agglomération de La Rochelle
 - Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- ❖ Opération travaux de rénovation intérieure de l'église
 - La Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - La Région Nouvelle-Aquitaine
 - Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- ❖ Opération Piste cyclable La Raise Mariette
 - La Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- ❖ Opération Voirie Urbaine
 - Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- ❖ Opération Matériel pour les services municipaux
 - La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime

2. Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2020

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUBAINE	51 887.39 €
Déplacement sur réseaux-Enfouissement France Télécom rue des Alouettes	
Réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) à Usseau-Le Raguenaud	
Reprise de voirie rue du Clos fleuri	
Travaux de voirie - Reprise d'enrobé et accotements route de La Rochelle	
Acquisition de la parcelle AC 154 à Saint-Coux	
Acquisition de la parcelle AC 436 rue des Nénuphars	
Mobilier urbain pour les Espaces verts (gabions) aux Petites Rivières	
Acquisition de panneaux de signalisation	
MAISON SOLINE	89 755.37 €
Travaux - Solde tranche 1	
CRÉATION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA RAISE MARIETTE	34 231.13 €
Solde des travaux d'aménagement	
ÉGLISE	36 273.45 €
Solde des travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Laurent – Phase A : croisillons nord, sud et croisée	
Travaux de conservation des décors romans des transepts de l'église Saint-Laurent	
TRAVAUX DE VOIRIE RURALE	15 212.64 €
Reprise de la voirie impasse des Bois	
Rue d'Anjou : curage de fossé + 2 accotements	
Aménagement d'une placette en béton désactivé rue des Barbionnes	
Travaux de curage de fossés	

ÉQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	50 320.24 €
Installation d'hygiaphones dans les bureaux d'accueil	
Matériel informatique pour les services municipaux : logiciel cimetièrre et renouvellement du parc informatique	
Renouvellement des extincteurs et bornes incendie	
Matériel et outillage pour les Services Techniques (étiqueteuse, harnais...)	
Petit matériel pour la cuisine centrale (chariots, conteneurs à soupe, cuve de trempage, armoire frigorifique, meuble chauffe-assiette...)	
Grilles d'exposition	
Barrières de police	
Barrière de séparation pour le RAMPE à l'Espace Enfance	
TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS	24 016.88 €
Vitrification du parquet de la Salle des Fêtes	
Installation de blocs de sécurité dans divers bâtiments	
Pose de double vitrage	
Réfection de la toiture du Local Jeunes	
ÉCOLES	20 570.62 €
Matériel de bureau et informatique (poste CD, ordinateurs, vidéoprojecteurs...)	
Matériel divers pour les écoles (aspirateurs...)	
Mobilier (bibliothèque, tables et chaises, tableaux, banquette de rangement, lames de bancs, abris pour stockage...)	
Lave-linges dans les écoles et à la restauration scolaire	
Double-vitrage	
Installation et montage du modulaire suite à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école des Grandes Rivières (création d'une alimentation électrique et d'un réseau téléphonique, raccordement à la fibre)	
EXTENSION DE L'ÉCOLE GIRAUDET	1 321.80 €
CIMETIÈRE	4 155.00 €
Construction d'un columbarium	
Travaux colonne en pierre de luget	
SIGNALÉTIQUE – COMMUNICATION	763.20 €
Panneaux de signalisation (« Participation citoyenne »)	

* *

III. Les orientations budgétaires 2021 : un programme d'investissements ambitieux pour la commune

L'élaboration du budget 2021 se fait dans un contexte marqué par notamment la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

La crise de la COVID-19 impacte les dépenses de fonctionnement et d'investissement comme les recettes. Les prévisions se doivent donc d'être prudentes pour 2021 et les années suivantes.

A. Les perspectives budgétaires 2021 pour la section de fonctionnement

1. Une évolution modérée des recettes de fonctionnement

De manière générale, les hypothèses en matière d'évolution des recettes sont prudentes et comprennent :

a. Une stabilité des recettes fiscales liée au maintien des taux d'imposition communaux

Pour 2021, le projet de budget sera construit sur la base du **maintien des taux d'imposition**. Les bases d'imposition n'évolueront qu'à la marge dans la mesure où le taux d'inflation 2020 a été très faible. Tenant compte de cette inflation atone, le coefficient de

revalorisation forfaitaire des bases des locaux « ménages » retenu pour le projet de budget est de 0.2 %.

Rappel : Les taux de Sainte-Soulle :

- **Taxe d'habitation** : 12,76 % ;
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 23,78 % ;
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 47,75 %.

b. Une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement

L'hypothèse retenue est une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2021.

c. Le maintien des produits des services

Les produits des services devraient connaître un retour à la normale (pas de fermeture des restaurants scolaires).

d. Une diminution des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales

Les orientations budgétaires 2021 prévoient une diminution des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les modalités du Contrat Enfance Jeunesse, devenu la Convention Territoriale Globale, sont actuellement en cours de modifications par la CAF de la Charente-Maritime.

2. Les dépenses de fonctionnement

a. Les orientations en matière de gestion du personnel en légère hausse

❖ **Les évolutions structurelles**

- La revalorisation des carrières avec la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et la Rémunération (PPCR) se poursuit pour la dernière année en 2021.
- L'application d'une prime de précarité (indemnité de fin de contrat 10 %) pour les contrats courts signés à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Les congés bonifiés d'un agent.
- Le Glissement Vieillessement Technicité « GVT »

❖ **Les évolutions conjoncturelles**

- L'organisation des élections départementales.
- Le recours au contrat d'apprentissage.
- L'adaptation des services aux besoins de la population.
- Des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services.

b. La maîtrise des charges à caractère général

Le chapitre des charges à caractère général concerne les frais liés au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les denrées alimentaires, les fluides, les fournitures de petit matériel et équipement, les prestations culturelles, l'entretien et la maintenance des équipements, les assurances, les formations du personnel communal, les frais d'affranchissement et de téléphonie...

L'évolution des charges à caractère général dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées et des prestations.

La prévision budgétaire 2021 intègre notamment la poursuite de l'intégration progressive du bio et des produits locaux au restaurant scolaire.

c. Les autres charges de gestion courante : maintien des efforts en faveur du monde associatif

B. Les principales perspectives budgétaires 2021 sur la section d'investissement

1. Les principales recettes d'investissement 2021

a. Les ressources internes

Les recettes d'investissement proviennent de l'**autofinancement** ou épargne dégagée sur le fonctionnement courant (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement) qui permet de limiter le recours à l'emprunt.

b. Les ressources externes

- **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**
- **Les subventions d'équipement**

2. Les priorités en investissement pour 2021

❖ Un programme de voirie 2021 ambitieux :

- **Tourne à gauche Atlanparc**
- **Sécurisation de la route de Paris**
- **Carrefour Renaudrie-Saintonge**
- **Création d'une piste cyclable structurante à Usseau-Le Raguenaud**
- **Traitement de l'axe principal du bourg (trottoirs et carrefour à Chavagne)**
- **Sécurisation de la rue d'Anjou**
- **Travaux d'enfouissement de réseaux à Grolleau**
- **Travaux d'aménagement de la traversée de Grolleau**
- **Travaux de voirie : réfection du chemin des Boissons**
- **Travaux d'enfouissement route de Mouillepieds, rue des Astronautes et Fief des Plantes.**

❖ Bâtiments communaux

- **Pérennisation de la classe aux Grandes Rivières**
- **Optimisation du réfectoire Simone Veil**
- **Fin des travaux de la Maison Soline**
- **Gestion Technique des Bâtiments – Rénovation énergétique des bâtiments**

❖ L'aménagement du bois de Longueil (parc public de 2,5 hectares)

- **Un volet culturel et patrimonial à préserver et promouvoir à travers les mottes castrales.**
- **Un lieu naturel adapté aux pratiques sportives et ludiques permettant de renforcer le vivre-ensemble.**

❖ L'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle à Usseau-Le Raguenaud

❖ Une enveloppe pour des acquisitions foncières

3. Le plan prévisionnel des investissements

❖ 2022

- **Poursuite du programme de travaux de voirie**
- **Poursuite du schéma directeur d'enfouissement des réseaux**
- **Début de la réflexion autour d'une salle d'activités aux Barbionnes**
- **Piste cyclable du bourg-Usseau**
- **Création d'un lieu de rassemblement à Saint-Coux et d'une piste cyclable entre Saint-Coux et le bourg**

❖ 2023-2024

- **Poursuite du programme de travaux de voirie**
- **Aménagement de la traversée de Saint-Coux**
- **Aménagement de la rue Monplaisir**

- **Aire de jeux commune avec Dompierre sur Mer aux Grandes Rivières**
- **Réalisation d'une salle d'activités aux Barbionnes.**

Rappel

Le Rapport d'orientation Budgétaire n'est pas un budget. Les programmes listés dans ce document ne sont, à ce stade, que des réflexions et pistes de travail destinées à nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires.

* *

*

CONCLUSION

Forte de ses fondamentaux sains et solides, mais consciente des enjeux financiers de demain et du contexte de grande incertitude, la commune de Sainte-Soulle entame l'année 2021 avec confiance et détermination.

Face à la crise économique et sanitaire, le rôle des collectivités territoriales est plus que jamais majeur pour permettre de créer les conditions favorables nécessaires pour réimpulser une dynamique favorable dans nos territoires. Cette détermination est enfin celle d'implanter les équipements structurants qui permettront de répondre aux besoins des administrés.